

**Pascal BRUNEAU**  
[p.bruneau4@tiscali.fr](mailto:p.bruneau4@tiscali.fr)

**DESS DSO**

**ECONOMIE ET SOCIETE/1**  
**MAX WEBER**

UV C1  
**COURS DE MR PESQUEUX**

## ***BIOGRAPHIE***

Max WEBER est né le 21 avril 1864 à ERFURT, en Thuringe. Son environnement familial est protestant et se compose d'industriel du textile, de hauts fonctionnaires et d'universitaires. Son père Max WEBER Senior fait partie de la bourgeoisie prussienne. Il est marié à Hélène FALLENSTEIN et entreprend très tôt une carrière politique : député à la chambre prussienne puis député de la fraction nationale libérale au Reichstag.

Aîné d'une famille de sept enfants Max Weber est élevé dans ce milieu aisé et cultivé dans lequel il peut rencontrer de brillant intellectuel comme T. MOMMSEN, W. DILTHEY, H. TREITSCHKE...

Il fait ses études secondaires à Berlin, puis entreprend des études à l'université d'Heidelberg.

Il quitte la maison familiale à 18 ans et consacre la majeure partie de son temps à l'étude du droit, de l'économie politique de l'histoire et de la philosophie.

En, 1883, il arrête ses études pour effectuer son service militaire. Il passe une année à Strasbourg chez son oncle l'historien Baumgarten. Il reprendra ses études à l'université de Berlin en 1884. M. WEBER suivra les cours des historiens T. MOMMSEN et H. TREITSCHKE, du juriste GIERKE et de l'économiste GOLDSCHMITT.

L'ambiance à l'université ne lui plaisant pas, il la quitte pour celle de Göttingen.

A 25 ans, il soutient sa thèse de doctorat sur l'histoire des sociétés commerciales au moyen âge et achève 2 ans plus tard son écrit d'habilitation.

A partir de 1892, Weber enseigne le droit commercial à l'université de Berlin, où, il exercera, pendant quelques mois, la fonction de titulaire de chaire suite à la maladie du professeur Goldschmidt. Il obtiendra un poste de professeur de droit commercial titulaire en 1893.

La même année, il épouse Marianne Schnitger.

En 1895, il est nommé à la chaire d'économie politique de Fribourg. Il y retrouve des amis devenus professeurs, tel H. Rickert.

En 1896, il succède à son ancien maître K. Knies à l'université de Heidelberg.

Intéressé par la politique, M. Weber est un membre actif de la « Verein Für socialpolitik » depuis 1888.

Weber pense que l'Etat doit intervenir dans le domaine du social afin d'assurer la force de la nation allemande.

Nationaliste, il adhère, en 1893, à la fédération pangermaniste qu'il quittera en 1899 à cause de leurs idées racistes et impérialistes.

Une dépression nerveuse le pousse à arrêter momentanément sa carrière universitaire. Il annonce sa reprise de fonction en 1901, date qu'il ne pourra pas respecter ; et, renonce à son poste en 1903.

Pendant sa convalescence, il s'initie à la philosophie et à l'épistémologie et publie une étude qui lui assurera la célébrité : « L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme ».

Il commence plusieurs travaux de recherche sur la sociologie empirique entre autre pour un ouvrage collectif consacré aux fondements de l'économie sociale.

En 1909, il débute son œuvre majeure qui demeura inachevée : « Economie et société ».

En 1910, avec G. Simmel et F. Tönnies, M. Weber participe à la création de la société allemande de sociologie qu'il quittera deux ans plus tard à cause de divergence de points de vu théorique avec les autres membres.

Il demandera son incorporation dès le début de la première guerre mondiale.

En 1915, il est responsable de l'administration des hôpitaux de réserve de Heidelberg, mais, ces tâches « d'arrière front » l'ennui, et, il sera libéré à sa demande un an plus tard.

Il se remet au travail mais reste actif sur le plan politique.

Entre 1916 et 1917, il publie les deux premiers volumes de « Sociologie et religion », et s'engage de plus en plus en politique avec plusieurs articles hostiles au gouvernement.

En 1918, il va à vienne pour une série de conférence, souhaite l'abdication de Guillaume II, et adhère au parti démocratique allemand.

En 1919, Après la signature de l'Armistice, il tiendra à Munich deux conférences sur la science et la politique comme vocation devant les « étudiants libres ».

Il sera conseillé de la délégation allemande à la conférence de paix de Versailles, ainsi qu'à la rédaction de la constitution de Weimar.

Froissé par les conditions imposées à la l'Allemagne par le traité de Versailles, Weber abandonne la politique pour rejoindre la nouvelle chaire de sociologie de l'université de Munich.

Après une succession de deuils familiaux, il meurt d'une pneumonie le 14 juin 1920.

### *POSTULAT*

Le postulat que nous relevons dans le tome 1, comme le précise le titre de chaque chapitre, est : il est essentiel de définir les concepts dont on ne peut se passer afin de comprendre les mêmes chose

## CHAPITRE I : LES CATEGORIES DE LA SOCIOLOGIE

A partir des actions individuelles qu'il classe en quatre types :

- rationnelle en finalité
- rationnelle par rapport à une valeur
- affective
- traditionnelle

Weber déduit les concepts de relations sociales de communauté, de groupement, etc., explique les régularités et les dignités.

Ainsi, par synthèse abstraite, progressive, il construit les types idéaux des sociologies économiques, politiques, religieuses, et, juridiques.

## CHAPITRE I : LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA SOCIOLOGIE

L'objectif est de définir les concepts essentiels nécessaires à la compréhension de la « sociologie empirique ».

Lors des analyses, il convient de distinguer « sens visé » et « sens objectivement valable ».

### § 1. Notion de sociologie et du sens de l'activité sociale

La sociologie est présentée comme une science qui propose de comprendre par « interprétation » l'activité sociale ainsi que d'expliquer « causalement son déroulement et ses effets ».

L'activité est un comportement humain à qui l'on donne un « sens subjectif ».

L'activité sociale est l'interaction entre les différentes personnes concernée par l'activité.

#### A. Les fondements méthodologiques

Le sens peut-être défini de deux façons :

- sens recherché personnellement (partialement) par une personne ou un groupe de personne
- sens recherché personnellement dans un cadre idéal formalisé par un individu ou un groupe

Le sens n'est ni « objectif », ni élaboré de façon rationnelle.

La différence entre une activité significative et un comportement quelconque est incertaine. Une grande partie des attitudes sociologiques étudiées est entre les deux.

Les explications peuvent avoir un « caractère rationnel » ou un « caractère affectif », mais dans tous les cas doivent couler de source (« tendre vers l'évidence »).

L'explication affective est considérée par la science comme étant une marginalité. Pour la sociologie, c'est un modèle qui permet grâce à son sens commun, l'appréhension de l'activité « réelle ».

Les éléments sont pris en compte mais considérés comme de simples données. Quelle que soit leur importance, la sociologie doit « comprendre par interprétation les actions orientées significativement ».

La compréhension peut être soit l'entendement du sens recherché en fonction d'un contexte, ou, être indicative.

Le sens visé est le sens subjectif de la transformation progressive.

La compréhension signifie toujours, « saisir par interprétation le sens ou l'ensemble significatif visé » :

- réellement dans un contexte précis
- en moyenne ou approximativement
- par construction scientifique qui vise la création d'un idéal type

Sauf exception, l'activité réelle ne respecte jamais textuellement l'idéal type.

Quelle que soit l'évidence de l'interprétation, ça ne peut être qu'une hypothèse causale et en aucun cas une interprétation valable de ce point de vu. Lorsqu'il faut déduire de façon causal une interprétation, c'est fait à l'aide d'expérience « mentale ». L'expérience précède les règles, et, dans les cas où l'on ne peut pas prouver « l'imputation causale » d'une interprétation, cette dernière reste une hypothèse.

Le motif est un ensemble d'éléments concrets qui permet à celui qui observe de comprendre les comportements.

L'interprétation « causale juste » permet d'analyser, une activité « concrète » ou « typique ».

Les « processus et régularités » qui sont incompréhensibles au sens de la « terminologie » de ce livre ne sont pas des faits ou des règles sociologiques, mais des conditions, « occasions », « entraves » et facteur favorisant l'activité.

L'activité n'existe que sous la forme d'un comportement d'une ou plusieurs personnes singulières. Ces dernières doivent être considérées comme une « sociation » de cellules, comme un complexe de réaction biochimique, comme une organisation d'éléments

isolés. Cette approche permet d'observer ou de conclure après observation, le comportement d'unités physiologiques, de déduire des règles qui permettront de démontrer le pourquoi de certains processus singuliers. Cela peut se révéler utile d'utiliser le même procédé pour analyser certaines « structures sociales ».

Seule la sociologie élabore les agents compréhensibles d'une activité qui est orienté de façon significative.

L'exégèse de l'activité a trois types de rapport avec les concepts collectifs :

- travaille parfois avec des notions collectives similaires pour obtenir une terminologie audible.
- Les structures collectives sont des images à partir desquelles se déterminent l'orientation des activités
- Les organicistes essaient d'expliquer la coopération sociale à partir du tout comme le physiologiste traite un organe corporel.

Ce langage est utile à la sociologie interprétative dans la mesure où ça permet de démontrer et de diriger la recherche et dans certains cas nous permettre de déceler l'activité sociale.

Toute construction conceptuelle fonctionnelle n'est qu'une préparation nécessaire que l'on ne peut pas remettre en cause si le travail est bien fait.

Les lois sont des généralités sur lesquelles on s'appuie pour expliquer l'activité sociale que l'on a observée.

La psychologie est l'une des sciences qu'utilise la sociologie compréhensive, mais, elle l'est au même titre que les autres approches ou sciences.

La sociologie conçoit des règles générales applicables dans le temps, ce qui la distingue de l'histoire qui étudie et explique l'impact d'actes, de structures et de personnalités importantes dans un contexte donné.

Les concepts qu'utilise la sociologie sont univoques et accrues par un ensemble d'adéquation.



La construction de types idéaux permet qu'il y ait une pensée sociologique. En sociologie, les concepts ne peuvent être construits que lorsqu'il y a des différences de niveau dans des comportements significatifs déterminés, de même nature.

Une certaine exigence intellectuelle est nécessaire lors de la construction des « idealtypes », afin qu'ils agissent au niveau de la terminologie, la classification et la recherche. La construction de ces concepts est à usage interne et externe.

## B. Le concept d'activité sociale

L'activité sociale est fonction du comportement passé, présent ou avenir d'autrui. Toutes les activités ne sont pas des activités sociales. Toutes les relations entre les hommes n'ont pas un caractère social, seul le sont les comportements dirigés de façon significative en fonction des actions de l'autre.

L'activité sociale ne ressemble en aucun cas à une activité uniforme de plusieurs protagonistes ou à une activité influencée par le comportement d'autrui.

### § 2. Déterminant de l'activité sociale

L'activité sociale peut-être justifiée : de façon rationnelle en finalité (expectation du comportement des objets extérieurs ou celui d'autres hommes) ; de façon rationnelle en valeur (croyance en la valeur intrinsèque d'une religion, d'un ordre éthique, etc.) ; de façon affectuelle (émotionnelle) ; ou encore, de façon traditionnelle ( coutume invétérée).

Une activité, principalement l'activité sociale s'oriente rarement d'après un seul de ces critères.

### § 3. Les relations sociales

La relation sociale est le fait que plusieurs individus calquent leur comportement en fonction d'autres individus, et, le modifient en conséquence. Cette relation peut être éphémère ou durable. Elle repose sur une entente entre les individus concernés, une habitude ou un héritage culturel.

#### § 4. Types de régularités dans l'activité : l'usage, la coutume, l'intérêt mutuel

Lorsqu'il y a une persistante continuité dans l'activité sociale : c'est un usage quand il s'agit purement et simplement d'une pratique effective. La coutume c'est lorsque l'usage est issu d'une routine ancienne.

L'activité dépend d'une situation d'intérêt lorsque la régularité est issue d'une orientation purement rationnelle en finalité de l'activité des individus, d'après des attentes similaires.

#### § 5. Concept de l'ordre légitime

L'activité sociale ou la relation sociale peut s'expliquer, par la représentation d'un ordre légitime. La probabilité que les choses se passent de cette façon est appelée : « validité de l'ordre ». Cette validité est plus qu'un fait régulier du déroulement de l'activité sociale, expliquée par une coutume, ou, par la recherche d'un intérêt commun.

On parle « d'ordre social » seulement lorsque l'activité se base sur des maximes explicables. Et, de « validité » de l'ordre, lorsque l'orientation effective de l'activité selon ces maximes se fait afin d'être reconnues comme valables pour l'activité qui est obligatoire ou exemplaire.

L'activité peut-être dirigée selon un ordre sans pour autant aller dans son sens.

#### § 6. Sortes d'ordres légitimes : convention et droit

La légitimité d'un ordre peut être garantie de façon intime, ou, par les attentes de conséquences internes - c'est-à-dire : de façon affective ; rationnelle en valeur ; ou religieuse, ou, par les attentes de certaines conséquences externes.

Il s'agit d'attentes d'un certain ordre appelé : convention, ou droit.

La convention c'est la coutume dont la validité est approuvée au sein du groupe, et qui a pour garantie la réprobation de tout écart.

Le droit réside dans l'existence d'une instance de contrainte.

Tout ordre ayant une validité n'a pas nécessairement un caractère général et abstrait. Les règlements garantis extérieurement peuvent l'être intérieurement.

#### § 7. Fondement de la validité de l'ordre légitime : tradition, croyance, légalité

La validité légitime d'un ordre est fondée sur, la tradition, la croyance d'ordre affective, la croyance rationnelle en valeur, ou la légalité. Cette légalité peut se légitimer par une entente des intéressés, ou d'un octroi qui est à la base de la domination de l'homme sur l'homme.

Généralement, l'obéissance aux règlements est proportionnelle à un mélange d'attachement à la tradition et à la représentation légale (« légalitaire »).

#### § 8. Le concept de la lutte

La lutte est une relation sociale dans la mesure où l'activité à pour but d'imposer sa volonté à autrui malgré une résistance éventuelle.

La sélection est la lutte pour l'existence qui oppose tout individu pour vivre ou survivre. Elle est sociale lorsque l'on parle d'opportunité dans la vie ordinaire et biologique lorsque la chance de survie est héréditaire.

Toute lutte ou concurrence conduit à un moment où à un autre à une sélection des individus qui possèdent les moyens de triompher au cours de la lutte. Par contre, toute sélection sociale n'est pas une lutte, mais d'abord la possibilité d'avoir des relations déterminées. La sélection est ininterrompue. Il y a lutte lorsqu'il y a concurrence.

La lutte d'individus isolés pour vivre ou survivre n'est pas la même que la lutte ou sélection des relations sociales.

Ces luttes entre les relations impliquent qu'à un moment donné, une activité disparaîtra au profit d'une autre.

#### § 9. Communalisation et sociation

La communalisation d'une relation sociale existe lorsqu'il y a un sentiment d'appartenance à la même communauté.

La « sociation » est un arrangement ou une coordination d'intérêts motivés rationnellement. Les modèles de sociation de référence sont : l'échange, l'association à but déterminée et l'association à base de conviction.

Une communalisation peut se construire à partir de n'importe quel élément affectif. La communalisation d'après le sens visé est l'antithèse de la lutte. Les ressemblances ne suffisent pas pour former une communalisation.

#### §10. Relations sociales ouvertes et fermées

Une relation sociale est ouverte lorsque son règlement concerne tous les agents. Elle est fermée vers l'extérieur lorsque la participation est contrôlée et réservée à une catégorie d'agents.

L'ouverture ou la fermeture peut être décidée de façon traditionnelle, affective ou rationnelle.

La relation sociale fermée peut offrir des avantages à ses adhérents : « librement », par « régulation » ou par « appropriation ».

L'ouverture ou la fermeture d'une sociation dépend de son contenu. Le degré de fermeture est variable vers l'intérieur ou vers l'extérieur. La fermeture peut être due au maintien de certains avantages ou à la raréfaction de ces derniers.

#### §11. Imputation de l'activité. Rapports de représentation.

Les conséquences d'une activité sociale peuvent être que l'activité de chaque membre soit attribuée à tous les autres ou que l'activité de certains membres soit attribuée aux autres.

#### §12. Concept et sortes de groupement

La relation sociale fermée vers l'extérieur forme un groupement lorsque le maintien de l'ordre est assuré par des personnes réservées à cet effet et éventuellement doté d'un pouvoir représentatif.

Les pouvoirs de direction peuvent être acquis ou gratifiés en permanence.

L'activité de groupement est celle exercé à juste titre par les détenteurs du pouvoir ou celle des membres du groupement géré par les ordres de la direction.

Le groupement peut être autonome (géré par ses membres) ; hétéronome (les dirigeants peuvent être extérieurs au groupement) ; autocéphale (les dirigeants sont désignés par les règlements propres au groupement) ; hétérocéphale (dirigé par une autorité extérieure).

### §13. Règlements d'un groupement

Les règlements statutaires du groupement sont établis d'un commun accord ou par attribution de facilité. Le droit d'attribuer de nouveaux règlements peut être demandé par le directoire en invoquant leur pouvoir légal.

La constitution est la possibilité réelle d'obéissance pour les dirigeants.

Les règlements d'un groupement peuvent impacter des non-membres dans certaines conditions, comme la validité territoriale. Le groupement territorial étant celui qui prévoit dans ses règlements une « validité territoriale ».

### §14. Règlement administratif et règlement régulateur

Le règlement administratif à pour objet d'orienté l'activité du groupement. Le règlement qui organise les autres activités est un règlement régulateur.

### §15. Entreprise et groupement organisé en entreprise

L'entreprise est une activité continue en finalité. Le groupement organisé en entreprise est une activité basée sur des compromis avec une direction administrative à « caractère continu » et qui agit en finalité.

L'association est un groupement formé d'un commun accord avec un statut règlement qui ne s'applique qu'aux membres.

Une institution est un groupement dont les règlements statutaires s'appliquent plus ou moins bien sur un territoire donné selon des critères précis.

#### §16. Puissance, domination

La puissance est la possibilité d'imposer sa volonté par tous les moyens dans une relation sociale, même lorsqu'il y a résistance.

La domination est la possibilité d'avoir des personnes ciblées qui obéirait à un ordre précis.

La discipline est la chance d'avoir une catégorie de personne qui obéissent aux ordres grâce à un pouvoir conquis.

#### §17. Groupement politique, groupement hiéocratique

Le groupement politique est un groupement de domination qui vit et dont la validité des règlements à l'intérieur d'un territoire défini est due la pression exercée par la direction administrative.

L'Etat est une « entreprise politique de caractère institutionnel » quand sa direction administrative possède réellement dans l'application de la réglementation, le monopole de la « contrainte physique légitime ».

Une activité de groupement est politique lorsque son objet est d'orienter la décision de la direction d'un groupement politique.

Un groupement de domination est hiéocratique quand il utilise pour asseoir ses règlements la contrainte psychique (« dispensation » ou « refus de spirituels du salut »).

L'Eglise est une entreprise hiéocratique institutionnelle quand sa direction administrative réclame le « monopole de la contrainte hiéocratique légitime ».

## CHAPITRE II. LES CATEGORIES SOCIOLOGIQUES FONDAMENTALES DE L'ECONOMIQUE

Une action est économique lorsqu'elle a pour objectif l'anticipation des besoins. L'activité économique, c'est l'utilisation légale de mesures économiques qui se distingue de « l'activité économique rationnelle » qui est organisée (rationnelle en finalité).

L'économie est une activité économique « autocéphale » alors que l'exploitation économique est une activité économique permanente organisée comme une entreprise.

L'activité économique n'est pas forcément sociale.

L'activité à orientation économique est celle dont la tendance n'est pas en priorité économique, mais qui utilise les « facteurs économiques » pour arriver à ses fins.

Une activité est économique lorsque son sens visé est économique. Ainsi, toutes les activités, mes les violentes, peuvent avoir une orientation économique.

La technique est l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice d'une activité. Il faut distinguer la technique rationnelle qui est l'utilisation de moyens dans un sens choisi en fonction « d'expériences, de réflexions, et de considérations scientifiques ».

L'économie lucrative est un ensemble de convention d'échange basé sur l'acquisition organisée de « droit de disposition ». Ce dernier inclut le moyen d'avoir le contrôle de sa propre puissance de travaille.

### §2. Le concept d'utilité

Les utilités sont les possibilités considérées comme « moyen » permettant la réussite d'objectif précis. Ce sont les résultats de facteurs matériels ou de travaux humains.

Les biens sont des utilités matérielles potentielles alors que le rendement est une utilité de l'activité humaine.

### §3. Orientation économique de l'activité

L'orientation économique est « traditionnelle » ou « rationnelle en finalité ».

Une activité rationnelle est liée d'une certaine façon à la tradition. Les règles mises en place par les « dirigeants de l'économie »

#### §4. Mesures typiques de l'activité économique rationnelle

Certaines mesures typiques d'une économie rationnelle sont :

- « la répartition méthodique des utilités »
- « la répartition méthodique de l'utilité marginale »
- « l'approvisionnement méthodique d'utilités »
- « l'acquisition de droits assurés, partagés ou non »

Le règlement du groupement a pour objectif :

- le rationnement,
- la création d'une administration unique

L'échange est un compromis d'intérêts entre échangistes qui leur permet de troquer des biens ou des chances.

Le marché d'échange est :

- traditionnelle ou conventionnelle
- ou bien, rationnel

#### §5. Sorte de groupement économique

Il faut distinguer quatre types de groupement d'orientation économique :

1. le groupement participant au processus économique
2. un groupement économique
3. un groupement régulateur
4. un groupement d'ordre

#### §6. Moyens d'échange et instrument de paiement



Le moyen d'échange est un objet matériel qui sert de contre valeur « durable » à l'objet échangé. Le moyen d'échange doit permettre dans un avenir certain de l'échanger contre un bien déterminé ou indéterminé de valeur équivalente.

La valeur matérielle est la valeur évaluée en fonction des autres biens, et la valeur formelle est l'utilisation réelle du moyen d'échange.

Un instrument de paiement est un « objet type » pour lequel la valeur d'échange initiale est garantie par la loi ou une convention.

Un moyen d'échange ou un instrument de paiement est « chartal » lorsque sa forme lui octroie une valeur conventionnelle ou juridique liée à un contrat ou à l'intérieur d'un territoire ; et que, son fractionnement lui permet d'être utilisé comme unité comptable.

La monnaie est un moyen de paiement chartal qui peut être utilisé pour les échanges. Les moyens et les instruments qui ne le sont pas sont des « moyens en nature » qui peuvent être technique ou économique.

Lorsqu'un moyen de paiement, d'échange ou que la monnaie n'ont pas de valeur propre en dehors de celle de moyen d'échange, sa valeur est dite symbolique. Ils sont matériels quand leurs valeurs peuvent varier en fonction de leur « utilité » comme bien de tous les jours.

L'argent est monétaire ou fiduciaire. L'argent monétaire peut être « libre » ou « courant » si la production est fonction des personnes qui font les échanges.

Il est « bloqué » ou « administratif » si la fabrication en argent chartal est sur l'initiative de la direction administrative en premier en fonction des besoins en liquidité de cette dernière. Il est contrôlé si la transformation est réglée par des normes.

Les instruments de circulation sont des documents qui font office de « papier-monnaie » en fonction des possibilités de les transformer en argent définitif.

Le certificat permet de garantir par des règles l'échange en monnaie métallique ou en métal.

Les barèmes sont les tarifications des différents moyens d'échange et de paiement en nature du groupement.

Les monnaie qui ont un pouvoir libératoire illimité sont considérées comme argent courant, le « matériel monétaire » est la matière première qui permet de fabriquer la monnaie.

La tarification en numéraire, c'est ce sur quoi se fonde l'évaluation des différents types de monnaie, ce qui correspond au « rapport de convertibilité » comme pour les monnaies courantes.

Les instruments de paiement inter-groupes, ceux qui servent à équilibrer « les soldes de cpte entre les différents groupements monétaires ».

## §7. Conséquences typiques de l'utilisation de la monnaie

Les premières conséquences typiques de l'utilisation de la monnaie sont :

- « l'échange indirect
- pouvoir régler avec justesse, sous forme de monnaie, un remboursement
- la conservation de la valeur
- la transformation de possibilités économiques en monnaie
- la possibilité de donner du « numéraire » pour tous les échanges
- la procuration des utilités par les profits marginaux
- l'orientation des acquisitions en fonction des possibilités d'échanges
- la possibilité d'évaluer tout ce qui peut faire l'objet d'échange en monnaie »

C'est qui est appelé l'économie monétaire.

Le « crédit » équivaut à toute autorisation d'avoir des biens contre la « promesse » d'en récupérer l'équivalence dans l'avenir.

## §8. Situation du marché. Qualité marchande, liberté du négoce, réglementation du marché

La situation marchande d'un objet d'échange représente l'ensemble des chances de « cession et d'acquisition contre du numéraire ».

La facilité d'écoulement est la « régularité » avec laquelle un objet devient un objet d'échange négociable.

La liberté de négociation est la possibilité pour les échangistes de discuter sans contrainte.

Pour encadrer le tout, il y a une réglementation du marché qui est un facteur de contrôle de la facilité d'écoulement et de la liberté de négocier.

Cette régulation du marché a des causes : traditionnelles, conventionnelles, juridiques et volontaires.

### §9. Rationalité formelle et matérielle de l'économie

La rationalité formelle de l'activité économique équivaut au taux de calcul possible et appliqué.

La rationalité matérielle de l'activité économique repose sur l'intérêt porté à une activité sociale d'orientation économique qui a pour but le ravitaillement de groupes d'individus connus grâce à des critères d'appréciation donnés, servent à déterminer la valeur.

### §10. Rationalité du calcul monétaire

La monnaie est le moyen de compte économique le plus rationnel pour diriger une activité économique. Le calcul monétaire est caractéristique d'une économie d'approvisionnement rationnelle en finalité.

Le calcul monétaire c'est :

- l'évaluation de toutes les utilités et moyens d'approvisionnement à des fins d'acquisition
- le calcul chiffré des chances et du succès de toute opération économique
- la comparaison régulière des biens et des chances disponibles
- l'évaluation préalable et le contrôle à posteriori des rentrées et sorties de monnaie ou de marchandises évaluables monétairement.

Le budget, c'est l'utilisation et l'appropriation de biens pour l'approvisionnement et l'acquisition d'autres biens utiles au bon fonctionnement des affaires.

#### §11. Concepts et variétés de l'activité lucrative, le compte de capital

L'activité lucrative consiste à se diriger en fonction du « gain » et du « droit à disposer de biens ».

L'activité rémunératrice est le désir de s'assurer des chances de gains.

Les moyens de production sont des biens et des chances pour l'activité lucrative économique.

L'échange lucratif a pour but de réaliser un profit. Le « crédit productif permet d'assurer des droits d'avoir des moyens de production.

Le compte de capital est une forme particulière de calcul monétaire. Il évalue et vérifie les chances et succès productifs en confrontant les différents montants des biens productifs grâce à un bilan d'entrée et de sortie.

Les biens d'investissement représentent tous les biens qui permettent l'orientation d'un compte de capital.

L'intérêt du capital représente la chance minimale de rentabilité des moyens de production matériels mis en œuvre et les « intérêts aux taux desquels les entreprises rémunératrices se procure des fonds ou du capital.

#### §12. Compte en nature et économie naturelle

Le compte en nature peut se rencontrer dans diverses situations.

L'économie monétaire est basée sur l'emploi de la monnaie alors que l'économie naturelle ignore son utilisation. L'économie naturelle peut ignorer le troc ou l'utiliser.

#### §13. Condition de la rationalité formelle du calcul monétaire

Il y a des conditions spécifiques à la rationalité formelle du calcul monétaire. L'une des conditions est la lutte pour les marchés d'économies autonomes. Lorsqu'il est un moyen comptable d'orientation de l'économie sous la forme du compte de capital.

La production de biens sur une base industrielle se propose de combler matériellement avec le compte de capital, les désirs solvables.

#### §14. Economie transactionnelle et économie planifiée

La couverture de besoins transactionnels est la couverture de besoins « sociétisé » permis par le jeu des intérêts et dépendant des chances d'échanges.

La couverture de besoins planifiés concerne toutes les couvertures de besoins dans un groupement.

#### §15. Type de répartition des prestations économiques

Une prestation économique humaine peut être : ordonnatrice ou orientée en fonction d'un travail.

Le travail est une prestation ordonnatrice si on le considère comme une activité qui nécessite du temps et de l'effort.

#### §16-17. L'articulation technique des prestations

Techniquement, l'analyse des prestations est fonction de la « répartition et de l'harmonisation réciproque des prestations.

Les prestations sont assumées :

- par la même personne
- par des personnes qui ont un but à atteindre.

Il y a différent type de prestation en fonction des moyens d'approvisionnement : services ; production, transformation des biens.

#### §18. La répartition sociale des prestations

Socialement, la répartition des prestations est faite selon la « répartition des prestations qualitativement différentes et surtout complémentaire » sur certaines économies et selon une appartenance économique soit d'entreprises domestiques ou rémunératrices.

#### §19. Appropriation des prestations

La répartition des prestations peut être classée en fonction de la manière d'appropriation des « chances aux prestations » considérée comme des rémunérations.

#### §20. Appropriation des moyens de production et d'approvisionnement

L'appropriation peut être en faveur : de travailleurs isolés ou de groupement de travailleurs ; de propriétaires ; de groupement régulateur composé de tiers.

#### §21. Appropriation des fonctions ordonnatrices

L'appropriation des fonctions ordonnatrices est propre à toute économie domestique dirigée par un chef : en sa faveur ou en la faveur de l'état major administratif. Elle est présente dans les entreprises à but lucratif en cas de coïncidence totale entre la direction et le travail ou quand la direction et le travail sont séparés.

#### §22. Expropriation des travailleurs à l'égard des moyens de production et d'approvisionnement

L'expropriation des travailleurs est conditionnée par des données techniques. Elle peut avoir lieu :

- si les moyens de production nécessitent l'intervention d'un grand nombre de travailleurs
- si l'exploitation rationnelle n'est possible que par un grand nombre d'opération unifiée et homogène
- si l'orientation des opérations nécessite une synchronisation avec des opérations

complémentaires sous surveillance unique et continue

- etc.

L'expropriation des travailleurs peut signifier que la direction de l'exploitation est confiée à l'état major d'un groupement, ou que la direction revient aux propriétaires ou à leurs mandataires.

L'appropriation de la « libre disposition du chef de l'entreprise par des propriétaires potentiels peut être due au fait que la direction est assumée par un ou des entrepreneurs propriétaires ou parce qu'il y a une séparation entre l'exploitation et l'industrie appropriée.

#### §24. Profession et modalités professionnelles

La profession est un ensemble de critères qui permet à une personne de s'assurer des « chances permanentes d'approvisionnement et de gains ».

L'orientation professionnelle peut se faire :

- par attribution hétéronome de tâches et d'allocations de moyens d'approvisionnement par le groupement régulateur ou l'orientation libre des prestations
- Sur la spécification et la spécialisation des prestations
- par la mise en valeur autocéphale ou hétérocéphale des prestations professionnelles par l'intéressé

#### §25. Condition du calcul des prestations optimales : adaptation, qualification, zèle au travail

Pour que la prestation soit optimale dans l'exécution des tâches, trois conditions doivent être réunies :

- l'optimum de l'adéquation à la prestation

- l'optimum de qualification
- l'optimum de zèle au travail

§26. Le communisme des prestations adversaires du calcul du rendement. Forme du communisme

La « communalisation et la sociation » communiste sont fondée sur le sentiment de solidarité qui est une donnée immédiate.

Les formes les plus fréquentes de communisme sont :

- le communisme domestique et familiale
- le communisme militaire
- le communisme charitable de la communauté

§27. Bien d'investissement. Compte de capital

Les bien d'investissement sont des marchandises échangées sur des bases « inter-locales » ou « interethniques ».

§28. Concept et formes du commerce

Il existe dans toutes les activités transactionnelles des intermédiaires qui s'occupent de l'échange de droit de disposer personnels ou étrangers.

Cela peut se faire :

- par les membres d'une direction administrative de groupement économique contre rémunération
- par un groupement créé spécialement pour les besoins d'échange d'une corporation
- par des professionnels rémunérés par les producteurs à cet effet
- comme une activité capitaliste indépendante



- par l'offre professionnelle de capitaux ou la négociation de crédits pour des paiements ou des acquisitions de moyens d'approvisionnement
- par expropriation régulière des marchandises.

Le commerce est une activité à but lucratif qui est un échange à base monétaire utilisant des contrats de vente et d'achat.

Il peut prendre la forme d'une exploitation annexe dans une économie domestique ou être un élément de prestation globale.

Les banques sont des entreprises commerciales à caractère lucratif qui administrent et procurent de l'argent.

### §30. Conditions de rationalité formelle maximale du compte de capital

Pour qu'une entreprise d'approvisionnement atteigne le maximum de « rationalité formelle », il faut que certaines conditions soient réunies :

- appropriation complète des moyens d'approvisionnement par le propriétaire
- possibilité de pouvoir choisir librement leurs dirigeants
- impossibilité de s'octroyer les emplois et les chances de gains
- absence de toute régulation matérielle
- prévisibilité chiffrée des conditions techniques d'approvisionnement
- prévisibilité du fonctionnement matériel et administratif

### §31. Tendances typiques de l'orientation « capitaliste » du profit

Il y a plusieurs tendances typiques de rémunération de l'activité capitaliste. L'orientation peut se faire en fonction des possibilités de rentabilité d'une activité continue sur le marché ou d'une production continue de biens économiques.

Elle peut aussi se faire en fonction des chances de gains : commerce, spéculation, crédits, etc.

L'orientation peut se faire en fonction des chances de profits tirés de l'activité pour le groupement, ou, de personnes qui se sont engagées politiquement. Elle peut aussi se faire en fonction des chances de gains « exceptionnels ». Pour finir, l'orientation peut se faire en fonction des chances de gains dues à des transactions spéculatives, par la prise en charge des affaires monétaires, par le financement de création d'entreprise ou encore par le financement spéculatif d'entreprise et de groupements économiques capitalistes.

L'objectif est d'avoir une source de profit ou d'être puissant.

§32. Le système monétaire de l'Etat moderne et les diverses sortes de monnaies : la monnaie courante

L'Etat moderne possède le monopole des règlements du régime monétaire et en général le monopole de la création de la monnaie.

L'Etat doit se poser la question de savoir de quelle monnaie il dispose réellement et laquelle peut-il mettre en circulation. D'autre part, il doit savoir quelle monnaie légale imposée au public.

Une monnaie est légale lorsqu'elle est un « moyen de paiement libératoire ». Elle est « régiminaire » quant elle est acceptée par l'Etat et imposée au public ; elle est « monnaie légale obligatoire » lorsqu'elle représente un moyen de paiement imposé par les caisses de l'Etat.

L'Etat peut donner à n'importe quel objectif le titre de moyen de paiement légal et faire de toute matière chartale un « moyen de paiement libératoire ».

L'Etat a du mal à contrôler et empêcher les faits qui gênent le bon fonctionnement de « l'ordre monétaire légal » (ex : la contre façon).

L'Etat a le pouvoir de contrôler et d'imposer la valeur de la monnaie sur son territoire.

La « monnaie courante régiminale » est celle octroyé par les caisses du régime en place ; les moyens de paiement légaux ne provenant pas de là, sont des moyens de paiement accessoires.

Une monnaie qui n'est libératoire que jusqu'à une certaine somme est dite « monnaie divisionnaire ».

La « monnaie courante définitive » est la monnaie courante régiminale, alors que, la « monnaie courante provisoire » est toute celle que les caisses rachètent ou échangent comme de la monnaie définitive.

La monnaie métallique peut être un moyen de paiement légal.

### §33. Monnaie bloquée

La monnaie bloquée est la monnaie métallique qui s'échange contre des pièces chartales (hylodromique) qui joue le rôle de monnaie courante.

La monnaie bloquée est négociable : comme monnaie accessoire lorsqu'elle est valorisée dans une autre monnaie courante de la même zone monétaire ou comme monnaie orientée lorsqu'elle est fonction d'une monnaie étrangère.

La monnaie est dite bloquée lorsqu'elle est la seule monnaie courante dans une zone géographique, mais, qu'elle ne constitue pas une devise.

La monnaie est dite obstruée lorsqu'elle est bloquée et tout individu a le droit de la fabriquer légalement.

La monnaie métallique peut être divisionnaire quant elle a un pouvoir libératoire restreint.

### §34. Monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire est une monnaie administrative.

Pour la théorie économique l'argent est toujours représenté par un document avec une forme chartale donnée, mais pas par la créance que représente le document.

La monnaie fiduciaire peut être un « titre de créances » :

- d'un particulier :

- d'une banque privilégiée ;
- d'un groupement politique.

Si elle est considérée comme monnaie provisoire, sa couverture peut être assurée par des réserves métalliques.

### §35. Validité formelle et validité matérielle de la monnaie

C'est la législation et l'administration d'un Etat qui ont le pouvoir, sur tout le territoire étatique, de fixer la valeur légale et régiminale d'un certain type de monnaie à condition que l'Etat soit solvable.

Les administrations des finances modernes, utilisent le « cours du change » pour renforcer la monnaie nationale et maintenir son cours « constant ».

La valeur or n'est pas le seul moyen pour avoir une monnaie robuste sur le marché des changes.

### §36. Moyens et buts de la politique monétaire

Les mesures prises sur les territoires ou la référence c'est l'or :

- couverture des billets non couverts par des lettres de change imputable à la valeur de la marchandise reçu
- politique d'escompte des banques d'émission

Sur les territoires à « monnaie bloquée » différente de l'or ou à monnaie papier :

- politique d'escompte
- politique des primes d'or
- politique prévisionnelle d'achat d'or et action sur le cours du change en achetant ou vendant des titres étrangers.

### §37. Importance extra-monnaire des groupements politiques pour l'économie

L'importance de groupements politiques autonomes est liée à plusieurs faits :

- recourir aux services des membres du groupement
- favoriser, freiner, ou diriger les échanges au niveau international avec des approches matérielles
- régler l'économie sur la base de principes matériels formels
- Déterminer l'attitude des couches dominantes face aux activités professionnelles
- La compétition entre les dirigeants pour le pouvoir et l'approvisionnement de leurs sujets
- Utilisation de certaines méthodes pour la couverture de leur besoin

#### §38. Financement des groupements politiques

Le financement des groupements politiques peut être discontinu ou continu.

Le financement discontinu se fait sur la base de prestations volontaires (ex : mécénat, mendicité) ou sur celle de prestations extorquées.

Le financement continu peut se faire par des redevances en biens réels (ex : contribution en nature), par l'imposition de prestations personnelles, mais aussi, par l'exploitation économique pour le compte du gouvernement (base domestique ou industrielle et commerciale). Ce financement peut aussi se faire par voie « liturgique » par des imputations favorisant « positivement », « négativement » ou « corrélativement » certains groupes.

#### §40. Influence de l'économie sur la formation des groupements

L'économie a des impacts sociologiques pour toute création de groupement, surtout si les dirigeants sont rémunérés.

#### §41. Les ressorts de l'activité économique

Dans l'économie transactionnelle, l'activité économique est le fait « d'agents économiques isolés » qui souhaitent satisfaire leurs intérêts. La même règle est applicable en ce qui concerne les activités liées aux règlements de groupements économiques ou régulateurs.

Cela s'applique aussi à une économie socialiste même si elle est administrée de façon dictatoriale. Il semblerait que ça soit toujours l'intérêt du particulier qui se solderait par des actions communes contre les intérêts opposés d'autres particuliers.

Si certains actes économiques sont orientés de cette façon tous ne le sont pas. Par exemple, dans une « économie socialiste intégrale » :

- il y a une répartition des biens en nature (plan)
- fabrication de ces biens en fonction d'un plan de production

Dans l'économie transactionnelle, la « recherche du revenu » est du ressort de toute activité économique.

Les bénéfices industriels deviennent des revenus pour des agents économiques quelconques.

## CHAPITRE III : LES TYPES DE DOMINATION

### 1. Les fondements de la légitimité

#### §1. Définition, condition et mode de domination

La domination c'est la possibilité pour des ordres spécifiques de trouver l'obéissance auprès d'un groupe déterminé d'individus. La domination repose sur l'habitude ou sur des considérations rationnelles en finalité.

Toutes les dominations n'utilisent pas des moyens économiques mais, nécessitent une direction administrative qui permettra, la réalisation de ses ordonnances générales et de ses ordres concrets.

L'obéissance que doit la direction administrative aux détenteurs du pouvoir a pour origine : la coutume, des motifs purement affectifs, des intérêts matériels, ou, des mobiles idéaux. Ces mobiles déterminent le type de domination.

Tout ce qui est garantie par une convention ou le droit ne représente (constitue) pas une domination.

Les relations légitimes entre détenteurs du pouvoir et direction administrative sont différentes selon le fondement des relations qui existe entre eux. Un minimum de pouvoir est accordé aux directions administratives quel que soit le type de domination.

Il y a trois types de domination légitimes avec une légitimité qui revêt : un caractère rationnel (domination légale), un caractère traditionnel (domination traditionnelle) ; un caractère charismatique (domination charismatique). Dans la domination statutaire, on obéit à un ordre impersonnel. Dans la domination traditionnelle, on est sujet de celui qu'a désigné et assujetti la tradition. Dans la domination charismatique, on obéit à quelqu'un en fonction de la confiance qu'on lui accorde.

### 2. La domination légale à direction administrative bureaucratique

La domination peut se construire sur le pacte et l'octroi, et peut suivre la rationalité en finalité ou la rationalité en valeur, qui est respecté par les membres du groupement, ou des personnes extérieures ayant des rapports avec le groupe.

Les catégories essentielles de la domination rationnelle sont : une activité continue du service public, mais aussi, une compétence. C'est ce que l'on appelle une autorité constituée. Elle s'accompagne du principe de la hiérarchie administrative. Les règles utilisées peuvent être techniques, ou des normes. La formation professionnelle est nécessaire pour que l'application des règles ait une parfaite rationalité.

Le type le plus pure de la domination légale : c'est la domination par la direction administrative bureaucratique. Elle est composée de fonctionnaires : personnellement libres, dans une hiérarchie de la fonction solidement établie ; avec des compétences liées à la fonction solidement établie en vertu d'un contrat basé sur la qualification professionnelle, payées par d'appointements fixes en espèce, avec leur fonction pour unique ou principale profession, qui voient ouvrir à eux des perspectives de carrière, travail totalement séparé des moyens d'administration et sans appropriation de leurs emplois sont soumis à une discipline stricte et homogène de leur fonction à un contrôle.

L'administration « bureaucratique-monocratique » : c'est l'administration qui se base la conformité aux actes. Les principes sur lesquels repose ce système font de lui, la pratique de la domination la plus rationnelle du point de vue formelle. C'est la domination en vertu du savoir.

Pour le social, la bureaucratie c'est la tendance au nivellement, à la ploutocratie, la domination de l'impersonnalité.

La bureaucratie rationnelle : c'est le formalisme et l'attachement des fonctionnaires d'accomplir leur tâche de façon à satisfaire les administrés.

### 3. La domination traditionnelle

La domination traditionnelle s'appuie sur le caractère sacré de dispositions transmises par le temps et des pouvoirs du chef. Son détenteur est élu en fonction de règles transmises et est obéit pour la dignité personnelle que lui confère la tradition. On obéit au chef et ses ordres sont légitimes. Dans la domination traditionnelle, seule la coutume peut dicter un droit ou des principes administratifs.

Les différentes dominations traditionnelles existantes sont, la gérontocratie (gouvernement par les vieillards), le patriarcalisme primaire (domination du chef de famille).



Il y a domination d'un ordre quand des pouvoirs du seigneur et les besoins économiques qu'il nécessite sont appropriés par la direction administrative.

La domination traditionnelle modifie d'abord le type économique.

#### 4. La domination charismatique

Le charisme c'est le pouvoir qu'a quelqu'un hors du commun d'imposer sa personne aux autres.

La reconnaissance des dominés envers leur chef est libre ; ce, grâce à la confiance qu'ils lui accordent. Le groupement de domination est émotionnel, et les fonctionnaires de la direction administrative ne sont pas des professionnels.

Cette domination s'oppose à la domination rationnelle ainsi qu'à la traditionnelle.

La domination charismatique est l'effet d'un renversement, d'une révolution. Le charisme pur n'a pas dépendance de (n'est pas connexe à) l'économie.

#### 5. La routination du charisme

La domination charismatique est durable, car, elle entraîne un regroupement d'intérêts chez les dominés. La routination du charisme est à l'avantage de la direction administrative, c'est peut être la fin du désintérêt à l'économie.

La routination transforme la domination charismatique en une domination « habituelle ».

L'interprétation antiautoritaire du charisme conduit normalement à la rationalité.

#### 6. La féodalité

Deux types de féodalité sont à considérer : la féodalité de fief, et, la féodalité de bénéfice.

La féodalité de fief, c'est la prise des pouvoirs et des droits seigneuriaux par le seigneur pendant sa durée de vie.

Il existe d'autres types de féodalité : a) la féodalité de bénéfice qui repose sur des raisons fiscales ; b) la féodalité de la « polis » qui repose sur le « synœcisme » des propriétaires fonciers.

Les fiefs sont des bénéfices. L'origine de la docilité, c'est la croyance au prestige du gouvernement. Cette croyance en la légalité repose sur la tradition. La direction administrative est de connivence avec le gouvernement et est nécessaire au maintien de la docilité des dominés.

#### 7. La collégialité et la division des pouvoirs

Une domination peut être limitée et restreinte, traditionnellement ou rationnellement par des moyens particuliers. Il s'agira de relations sociales et de groupements sociaux spécifiques limitant la domination. La domination patrimoniale ou féodale est limitée par le partage des pouvoirs entre les ordres.

La domination bureaucratique peut être limitée par des autorités constituées, distinctes de la hiérarchie bureaucratique par un droit propre.

Tous les modes de domination peuvent perdre leur caractère monocratique par le principe de la collégialité. Elle rend imprécise les décisions, mais permet une meilleure concertation de l'administration.

La collégialité peut accroître l'objectivité et l'impartialité des décisions en favorisant ainsi l'économie rationnelle.

#### 9. Les parties

Les parties sont des « sociations » dépendant d'une acceptation libre qui doit permettre à leur chef d'obtenir le pouvoir dans le groupement, et les permettre d'avoir des avantages ou de s'accomplir ou les deux.

10. L'administration de groupement en dehors de toute relation de domination et l'administration par des représentants

C'est la volonté des groupements de réduire les pouvoirs de domination liés aux fonctions d'exécutions. C'est l'administration des notables (personnes qui par leur situation financière peuvent se permettre d'accomplir les tâches administratives sans contraintes extérieures).

#### 11. La représentation

Dans les dominations de groupement la représentation est : appropriée, d'un ordre, lié, ou libre.

- Appropriée : le chef a un droit de représentation appropriée, conforme à la tradition.
- D'un ordre : ce rapproche de la représentation appropriée.
- Lié : des mandataires élus, au pouvoir d'administration limitée à l'intérieur et à l'extérieur par des mandats impératifs et un droit de rappel, et lié à l'acceptation des personnes représentées.
- Libre : le représentant élu, n'est lié par aucune instruction et il demeure le propre maître de sa conduite.

La représentation par les représentants d'intérêt : c'est la division des représentants selon leur profession, leur condition, ou, leur classe.

## CHAPITRE IV : ORDRES ET CLASSES

### 1. Concept

#### §1-2 : Situation de classe, classes

Une situation de classe est la possibilité pour un individu d'avoir des biens et des services pour se procurer des rentes et des revenus.

Cette chance est fonction de sa capacité à se procurer ces biens, de ses conditions de vie extérieure, et de sa destinée personnelle.

La classe est représentée par tous les groupes d'individus qui sont dans la même situation de classe.

La « classe de possession » est celle qui se distingue par les différences en matière de possession.

La « classe de production » est celle qui est déterminée par les chances d'exploitation du marché des biens et des services.

La « classe sociale » est représentée par l'ensemble des situations de classe à l'intérieur duquel un changement « inter-générationnel » est possible et se fait de façon précise pour une personne donnée.

#### §3. Condition (situation de rang), ordres

La condition est un avantage positif ou négatif de considération sociale revendiqué de façon efficace en fonction : du mode de vie ou des « préceptes », du prestige de la naissance ou de la profession.

L'ordre est un ensemble d'individus qui réclame une considération particulière et parfois un monopole particulier de leur condition.

Les ordres peuvent naître :

- de mode vie, d'un type de profession
- d'un charisme héréditaire, de revendication de prestige accepté, d'une origine sociale

- de la prise monopolistique des pouvoirs politiques ou hiéocratique

Pour Max Weber il n'existe pas d'objet sociologique par essence et par nature, c'est le regard et la démarche du sociologue qui le créent, à l'aide d'une conceptualisation et d'une méthodologie adaptée à son point de vue.

La dimension sociale et l'action apparaît dès que les individus entrent en relation les uns avec les autres.

Une activité devient action sociale dès que la personne se situe et oriente ses comportements par rapport à un autre en tenant compte de ces relations.

Le comportement social est constitué d'un ensemble de comportements individuels ou de groupe qui renvoient à des modèles culturels.

Il explique la vie sociale à partir de lois ou de facteurs généraux extérieurs aux individus. D'où, l'importance de présenter les lois et de définir les concepts nécessaires à la compréhension des démonstrations par le plus grand nombre.

Les comportements humains ont une spécificité compréhensible par l'homme. Il prend en compte les aspects subjectifs des faits sociaux, mais les interprète objectivement en distinguant jugements de faits et jugements de valeurs.

La compréhension permet de réintégrer, dans la démarche scientifique, le côté subjectif des actions.

Une étude doit prendre en compte les faits observables de l'extérieur, l'expérience et le vécu des individus.

Max Weber est toujours d'actualité, aussi bien au niveau des formations (ex : conduite du changement, organisation), que dans le monde professionnel (consultants, auditeurs) . Le chapitre sur « les types de domination » peut servir de grille de lecture lors de l'étude de l'existant.